

---

### LA PATRIE ET NOS ECOLES.

Nous remercions l'éminent publiciste de "La Patrie" de Montréal, qui a parlé de notre situation scolaire avec tant de sympathie dans son premier Montréal du 31 octobre dernier; et il nous permettra de lui fournir d'autrés renseignements sur notre situation actuelle, en réponse aux questions qu'il se pose.

Est-il possible en ce moment d'améliorer notre situation scolaire à Winnipeg et dans les centres mixtes? — Le moment ne pourrait pas être plus mal choisi. On sait les attaques brutales et injustifiables dirigées, dans le Telegram, par un membre du cabinet Roblin, contre son Excellence Mgr Sbaretti, délégué apostolique. Le digne prélat avait bien voulu s'intéresser à nous et profiter de la question agitée de l'extension des limites de la province du Manitoba, aux dépens du territoire du Keewatin, pour exprimer l'espoir si légitime que les deux gouvernements d'Ottawa et de Winnipeg s'entendraient alors pour régler notre question scolaire.

Hélas on a fait appel au fanatisme protestant et les esprits soulevés et aux aguets ne tolèreraient point que le premier ministre Roblin dont le bon vouloir et la gentilhommerie ne se sont jamais démentis à l'égard des catholiques, touchât à la question des écoles.

En outre, il est bien certain que la loi de 1897 constitue un obstacle presqu'insurmontable à l'acceptation de nos écoles libres par les villes de Winnipeg et de Brandon et par le gouvernement local.

La clause 7 est formelle: No separation of children by religious denomination before half past three (nulle séparation des enfants d'après la croyance religieuse, avant 3.30 hres). Dura lex sed lex.

C'est ce qui réjouissait tant M. J. D. Cameron, l'ancien procureur-général du ministère Greenway, et Dalton McCarthy. Ils savaient très bien tous deux que nous étions rivés à un système d'écoles neutres.

Toutes ces belles espérances de bonne entente, à Winnipeg, étaient de purs rêves. Il y a eu des efforts sérieux tentés de part et d'autres; mais il n'y a jamais eu possibilité de s'entendre précisément à cause de la loi de 1897.

Il faudrait maintenant pour régler la question une entente entre les deux partis politiques à Ottawa et à Winnipeg; or